PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ D'ULVERTON

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

Est donné par la soussignée, Vicki Turgeon, directrice générale et greffière-trésorière,

Que lors de la séance ordinaire tenue le 15 août 2024, le conseil de la municipalité d'Ulverton, a adopté le ***« Règlement numéro 2024-07 modifiant le règlement de zonage numéro 389-2006 ».***

Que ledit règlement numéro 2024-07 a reçu l'approbation de la MRC du Val-Saint-François le 6 novembre 2024 ;

Que le règlement numéro 2024-07 est entré en vigueur rétroactivement le 6 novembre 2024, à la suite de la délivrance du certificat émis par la MRC du Val-Saint-François en date du 11 novembre 2024 ;

Que toute personne intéressée peut prendre connaissance du règlement numéro 2024-07 au bureau de la municipalité d'Ulverton, situé au 151, route 143 durant les heures régulières d'ouverture.

DONNÉ À ULVERTON, CE 30E JOUR DU MOIS D'AVRIL 2025.

_____
Vicki Turgeon, DMA
Directrice générale / greffière-trésorière